

Mairie de LONNY

Informations Communales

Avril Mai 2025

Secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 23 au 25 avril inclus et durant les ponts du mois de mai soit le 2, 9 et 30 mai**. En cas d'urgence merci de contacter le maire, ses adjoints ou la gendarmerie de Renwez.

Animation à la Bibliothèque de Lonny :

La bibliothèque de Lonny vous propose une **animation autour du goût**. Elle aura lieu le **26 avril de 15h à 19h**. Il sera proposé aux grands et aux petits des ateliers gustatifs et une exposition sur les saveurs multiples et variées (sucrées, salées, acides...).

Lutte contre le cancer :

Les motards de l'association « Une rose, Un espoir » organisent une distribution de roses en échange de dons au profit de la lutte contre le cancer.

Ils passeront dans notre village **le dimanche 27 avril**.

Commémoration du 8 mai 1945 :

A l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, la population est cordialement invitée par la municipalité :

Jeudi 8 mai 2025 à 11h place de la mairie.

Les jeunes seront de nouveau invités à chanter l'hymne national devant le monument aux morts. Un vin d'honneur et une distribution de confiseries pour les enfants auront lieu à l'issue de cette cérémonie à la salle des Tabuts.

Collecte des ordures ménagères :

Il est rappelé que le ramassage des ordures ménagères aura lieu normalement **le jeudi 8 mai**. Les poubelles sont à sortir la veille à partir de 19h.

Invitation à l'assemblée générale de l'Association Sports et Loisirs de Lonny :

L'« Association Sports et Loisirs » (ASL) de Lonny, présidée par M. Mickaël Poulain, convie l'ensemble de la population du village à **l'assemblée générale 2025 le 23 mai à 18h salle des tabuts**.

TSVP→

Tarif de l'eau 2025 :

Le conseil municipal a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter le tarif de vente de l'eau (2,55 € le m³ hors les taxes de redevance anti-pollution). L'abonnement annuel passera à 15 €. Il est rappelé qu'il est souhaitable de surveiller sa consommation d'eau en effectuant au moins une fois à l'année un relevé de son compteur d'eau et de préférence 6 mois après le relevé de la mairie.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 :

Malgré les faibles revenus de la commune, le conseil municipal a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter la part communale des taxes foncières bâties (44,90%), non bâties (30,49%) et des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (14,17 %).

Les économies ayant déjà été faites, l'inflation nous obligera à trouver des solutions pour toujours maîtriser nos dépenses. Il est demandé à la population d'être compréhensive vis à vis des évolutions d'interventions que cela peut provoquer.

Etat de la dette :

A ce jour notre dette est constituée de 3 emprunts se terminant en 2027, 2030 et 2035. Au 1^{er} janvier 2025, elle s'élève à 325 328,92 € soit 518,87 € par habitant ce qui est égal à la moyenne nationale des communes de 500h à 2000h. Notre capacité de désendettement est de 2 ans et 8 mois, ce qui est légèrement inférieure à la moyenne nationale des communes de 500 à 2000 habitants. Nos finances sont donc saines mais nous devons rester vigilants.

Budget 2025 :

En dépit des dotations et participations toujours inférieures à celle de 2015 et de l'inflation, le conseil municipal a voté le 10 avril dernier, un budget primitif 2025 en hausse pour la commune de 1 162 351,90 € dont 354 558,38 € en investissement.

Pour le service de l'eau, le budget, quasi constant par rapport à 2024, s'élève à 157 464,16 € dont 54 839,63 € en investissement.

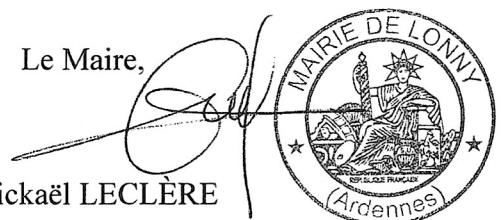
Inscriptions scolaires

Les inscriptions des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2025-2026 sont ouvertes notamment pour les enfants nés en 2022. Vous pouvez prendre rendez-vous dès à présent au 03.24.54.96.70 ou sur ce.0080769z@ac-reims.fr. Il conviendra de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de votre enfant et de la fiche d'inscription préalablement délivrée par la mairie.

=> N'hésitez pas à consulter notre site internet <https://lonny.fr/> pour être informés des dernières actualités.

Le Maire,

Mickaël LECLÈRE



Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H 00 à 18 H 00

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53 - e-mail : commune.lonny@wanadoo.fr